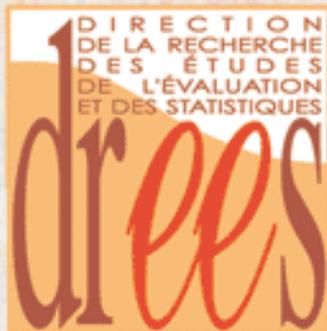




Ministère des affaires sociales,
du travail
et de la solidarité

Ministère de la santé,
de la famille
et des personnes handicapées



Études et Résultats

N° 301 • avril 2004



Le nombre d'allocataires du Revenu minimum d'insertion (RMI), diffusé jusqu'à présent à un rythme semestriel par la CNAF, fera désormais l'objet d'une publication trimestrielle élaborée conjointement par la CNAF et la Drees. Cette publication présentera en outre chaque trimestre, dès qu'elles seront régulièrement disponibles, les données relatives aux bénéficiaires du Revenu minimum d'activité (RMA) ainsi qu'aux bénéficiaires des contrats d'insertion du RMI.

Au cours du quatrième trimestre 2003, le nombre d'allocataires du RMI dans les caisses d'allocations familiales (CAF) métropolitaines a augmenté de 1,4 %, en données corrigées des variations saisonnières (CVS). Sur l'ensemble de l'année, la progression s'élève à 5,3 %. Cette évolution confirme la tendance observée depuis le début du troisième trimestre 2002, en lien avec celle du marché du travail.

L'augmentation observée en 2003 concerne plus particulièrement les hommes âgés de moins de 30 ans, tandis que celle de 2002 avait plutôt touché l'ensemble des allocataires âgés de plus de 50 ans.

Sophie CAZAIN et Stéphane DONNÉ
CNAF
Marie ANGUIS et Christel GILLES
Drees

Le nombre d'allocataires du RMI au 31 décembre 2003

Fin 2003, le nombre d'allocataires effectivement payés au titre du Revenu minimum d'insertion (RMI), en métropole et dans les départements d'outre-mer (DOM), s'élève en données brutes à plus de 1,1 million, soit une augmentation de 4,9 % par rapport au 31 décembre 2002 (tableau 1). Elle intervient après une hausse modérée en 2002 (+1,6 %) et deux années de diminution (2000 et 2001). Parallèlement, les dépenses versées en 2003 au titre du RMI, qui représentent 4,8 milliards d'euros (hors prime de Noël), progressent de 4,6 % par rapport à 2002.

En métropole, le nombre d'allocataires a progressé en données CVS de 1,4 % au dernier trimestre 2003 et de 5,3 % sur un an

Fin décembre 2003, le nombre d'allocataires du RMI en France métropolitaine augmente de 1,4 % par rapport au trimestre précédent, en données CVS. Sur un an, de décembre 2002 à décembre 2003, la progression atteint 5,3 % (tableau 2). La tendance à la hausse amorcée au début du troisième trimestre 2002 se voit donc confirmée.



T
•01 nombre d'allocataires du RMI en fin de trimestre

données brutes en milliers

	Décembre 2002	Mars 2003	Juin 2003	Septembre 2003	Décembre 2003	Variation sur un an (en %)
Allocataires du RMI ne bénéficiant pas de mesure d'intéressement RMI	933,2	955,6	953,0	956,7	987,3	+ 5,8
Allocataires du RMI bénéficiant d'une mesure d'intéressement RMI	135,7	136,3	134,7	135,7	133,6	- 1,6
Ensemble des allocataires du RMI	1 068,9	1 092,0	1 087,7	1 092,5	1 120,8	+ 4,9

Note : la description des sources utilisées figure à l'encadré 1.
Champ : France entière.
Source : CNAF-DSER.

La hausse du nombre d'allocataires du RMI est en partie liée à l'évolution du marché du travail

Le chômage constitue l'un des principaux déterminants de l'évolution du nombre d'allocataires du RMI (encadré 2). La situation plus difficile du marché du travail est en effet, avec un léger retard, l'un des principaux facteurs explicatifs de la hausse du nombre d'allocataires du RMI. Le nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois de catégories 1 et 6 [DEFM, (tableau 3)] a, à cet égard, augmenté de 6,0 % en glissement annuel fin 2003, tandis que celui des demandeurs d'emploi non indemnisés (catégories 1 à 3, 6 à 8 et dispensés de recherche d'emploi) s'est accru de 3,9 %.

Le nombre d'ouvertures de droit s'accroît fin 2003

La hausse du nombre d'allocataires du RMI s'explique en partie par celle des ouvertures de droit. On entend par là le nombre d'allocataires ayant déposé une demande de prise en charge au cours du trimestre et ayant bénéficié d'un paiement au cours de ce même trimestre. Au quatrième trimestre 2003, ces ouvertures de droit ont augmenté de 13 % en données brutes, par rapport au quatrième trimestre 2002 (graphique 1).

Le nombre d'allocataires en intéressement s'infléchit en 2003

Le nombre d'allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement a diminué, en données brutes, de 1,6 % entre décembre 2002 et décembre 2003 (tableau 1). Les mesures d'intéressement liées aux contrats emploi-solidarité (CES) peuvent être distinguées des autres mesures, notamment celles de droit commun. La diminution globale de 1,6 % résulte à cet égard d'évolutions très contrastées : une diminution importante du nombre d'allocataires cumulant le RMI avec un CES (-15,6 % en un an) en lien avec la diminution globale des entrées en CES ; une augmentation de 3,3 % en un an du nombre de bénéficiaires d'autres mesures d'intéressement (graphique 2).

E•1

Sources utilisées

Les données utilisées pour l'analyse conjoncturelle sont celles du régime général. Les données relatives au RMI versé par les caisses de Mutualité sociale agricole (2 % du nombre total d'allocataires en 2002) ne sont pas prises en compte ici.

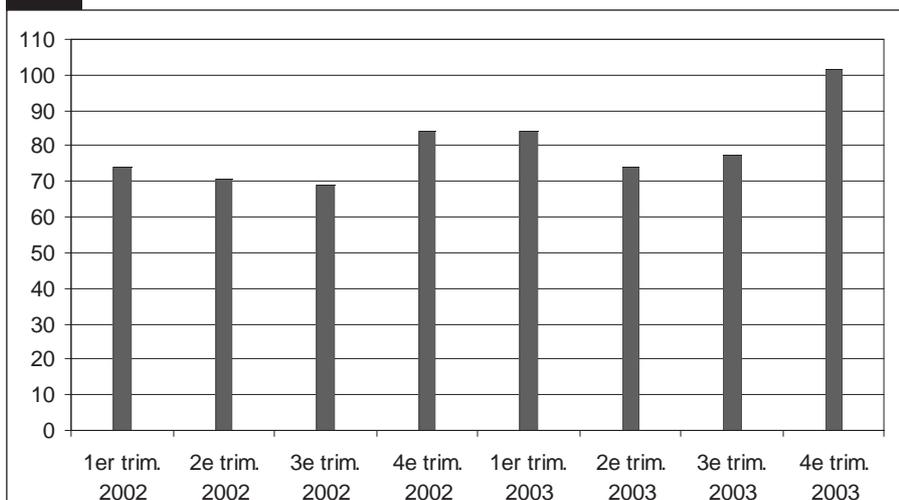
Les données relatives aux allocataires proviennent de l'exploitation des fichiers statistiques mensuels exhaustifs des CAF. Elles sont calées sur les dénombrements semestriels effectués à partir d'un fichier délivrant une photographie des allocataires fin juin et fin décembre.

Les dépenses proviennent de données comptables de la CNAF et sont exprimées en droits constatés. Elles ne comprennent pas la prime exceptionnelle versée depuis 1998 en fin d'année. Les douze balances comptables mensuelles sont complétées a posteriori par une balance supplémentaire correspondant aux régularisations comptables relatives à l'année écoulée. Afin de lisser la série, on répartit cette treizième balance uniformément sur les douze mois de l'année.

2

G
•01 nombre d'ouvertures de droit au RMI au cours du trimestre

données brutes en milliers



Note : données provisoires pour le quatrième trimestre de 2003.
Champ : France entière.
Source : CNAF-DSER.

T
•02 nombre d'allocataires du RMI en fin de trimestre

données CVS en milliers

	Décembre 2002	Mars 2003	Juin 2003	Septembre 2003	Décembre 2003	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Ensemble des allocataires du RMI	924,7	937,4	940,6	960,0	973,8	+ 1,4	+ 5,3

Champ : France métropolitaine.
Source : CNAF-DSER.

La hausse du nombre d'allocataires a davantage concerné en 2003 les jeunes âgés de moins de 30 ans

Entre décembre 2002 et décembre 2003, le nombre d'allocataires âgés de moins de 30 ans (qui représente environ 22 % de l'ensemble) a progressé, en données brutes, plus rapidement que la moyenne [5,7 % contre 4,9 %, (graphique 3)]. Ce phénomène concerne plus particulièrement les hommes. Il s'explique sans doute par la plus forte sensibilité à la conjoncture économique du chômage des jeunes, mais aussi par la forte proportion parmi les chômeurs jeunes, de personnes avec une faible ancienneté d'activité, dont les droits à l'indemnisation du chômage sont moins étendus (encadré 2).

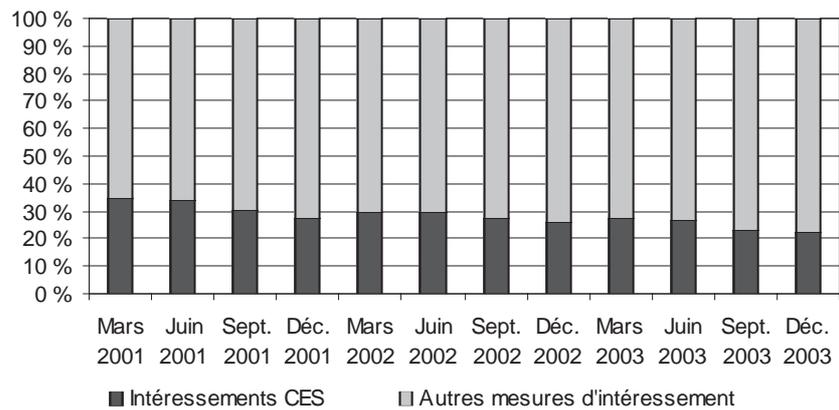
Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires âgés de plus de 50 ans (environ 21 % des allocataires) a augmenté, toujours en données brutes, de 5,2 % en 2003 contre 3 % en 2002. Il contribue toutefois moins

qu'en 2002 à l'augmentation d'ensemble des allocataires du RMI, une hausse significative ayant été enregistrée en 2003 dans toutes les classes d'âge. Cette progression s'inscrit dans la tendance structurelle à l'augmentation du nombre

des allocataires du RMI âgés de plus de 50 ans, dont les évolutions apparaissent davantage sensibles aux facteurs démographiques qu'aux fluctuations de l'activité et du chômage. ●

G
•02 répartition des allocataires selon le type d'intéressement RMI

données brutes en %



Champ : France entière.
Source : CNAF-DSER.

T
•03 le marché du travail

données CVS en milliers

	Décembre 2002	Septembre 2003	Décembre 2003	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Emploi salarié des secteurs marchands non agricoles	15 475,2	15 427,2	15 445,7	+ 0,1	- 0,2
DEFM de catégorie 1+6	2 707,1	2 854,7	2 869,9	+ 0,5	+ 6,0
Chômeurs non indemnisés *	1 468,7	1 513,6	1 526,6	+ 0,9	+ 3,9

* Données provisoires.

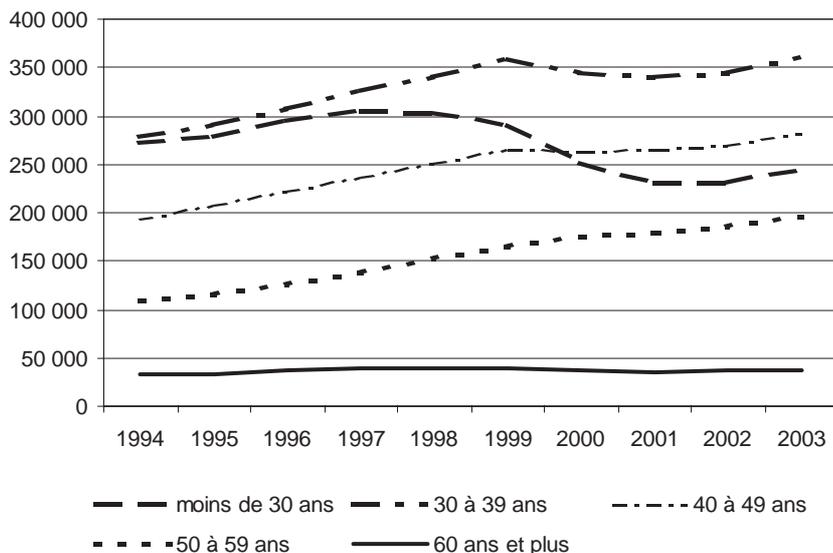
Note : l'ensemble des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories 1 et 6 recouvre toutes les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, y compris celles ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois (catégorie 6).

Champ : France métropolitaine.
Sources : Dares, Unedic.

G
•03

nombre d'allocataires du RMI par tranches d'âge entre 1994 et 2003

données brutes



Champ : France entière.
Source : CNAF-DSER.

Pour en savoir plus

- **ANGUIS Marie, CHANUT Jean-Marie, GILLES Christel**, « Les allocataires de minima sociaux en 2002 », *Études et Résultats*, n° 276, 2003, Drees.
- **CORNILLEAU Gérard, DEMAILLY Dominique, GILLES Christel, PAPIN Jean-Pierre**, « Les évolutions récentes du RMI : un effet perceptible de la conjoncture économique », *Études et Résultats*, n° 6, 2000, Drees.
- **LORNET Jean-Paul, MAHIEU Ronan, NICOLAS Muriel, THIBAUT Florence**, « RMI : ancienneté dans le dispositif et cumul avec une activité rémunérée », *l'e-ssentiel*, n° 21, 2004, CNAF.
- **MATHIEU F.**, « Légère hausse des bénéficiaires du RMI au 30 juin 2002 », *l'e-ssentiel*, n° 5, 2002, CNAF.

E•2

RMI, chômage et intéressement à la reprise d'activité

Créé en 1988 et versé pour l'essentiel par les CAF, le RMI est un revenu minimum garanti à toute personne âgée d'au moins 25 ans, cette limite d'âge n'étant pas opposable aux personnes avec enfants à charge. Il s'agit d'une allocation différentielle, qui s'ajoute aux ressources de la famille jusqu'à atteindre le revenu garanti, lui-même modulé selon la taille de la famille. En 2003, le montant mensuel garanti à un adulte sans enfant s'élève à 411,70 €. Le bénéfice du RMI est révisé trimestriellement.

Il s'agit d'une prestation dont le nombre d'allocataires est sensible à la conjoncture économique et, en particulier, aux évolutions du chômage. Pour

autant, les évolutions du RMI ne correspondent pas strictement à celles du nombre de demandeurs d'emploi : une partie importante des chômeurs peut bénéficier des allocations versées par les Assedic ; et, une fois leurs droits épuisés, un certain nombre d'entre eux sont éligibles à l'Allocation de solidarité spécifique (ASS).

Afin d'encourager la réinsertion professionnelle des bénéficiaires du RMI, les mesures d'intéressement permettent aux allocataires ayant trouvé une activité professionnelle ou un stage rémunéré de cumuler au moins partiellement l'allocation avec les revenus tirés de cette activité.